

### Séance du jeudi 01 juin 2023

Date de la convocation : jeudi 25 mai 2023

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-trois et le premier juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne*

**Présents : 41**

**Présents non votants :  
3**

**Représentés : 6**

**Votants : 44**

**Présents votants** : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Vincent BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Hervé FABRE, David GABRIEL, Hervé GAND, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Marie-Pierre VERDUN, Félix WALDBILLIG, Christian WEISS, Christine POLMARD

**Représentés** : Fabrice BARDOT, Clément FEVEZ, Cédric GARAT, Gérard L'HUILLIER, Nathalie PHILIPPOT, Brigitte WEISSE

**Excusés** : Jean-Louis ADRIAN, Christian BAZART, Jean-Pol BUVIGNIER, Didier CHASSEIGNE, Viviane DOLIZY, Sylvine JOSSELIN, Raymond LECLERC, Mireille MOREL, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Yannick SANGNIER, Régis SOLTISIAK

**Absents** : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Sabrina DEJEAN, Béatrice DENIS, Sylvain FOURES, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Frédéric MANGIN, Yannick PEZET, Yves PILLEMENT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Angélique THILL, Francis WITZ

**Secrétaire de séance :** Dania KLEIN

**DE\_2023\_047 - Objet : Demande d'une étude de préféabilité par le CAUE dans le cadre d'un projet de requalification d'un îlot en cœur de village à Louppy le Château**

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2023 055-200066140-20230601-DE_2023_047-DE

Vu le CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence facultative « Aménagement des cœurs de villages »,

Madame la Présidente explique que Le projet concerne une réflexion de requalification d'un îlot en centre de village, situé à Louppy le Château. Ce bâti, actuellement vacant à la suite d'une succession, possède une forte valeur patrimoniale et est en état de dégradation. D'une surface bâtie importante et idéalement situé en plein coeur du village, cette maison représente une opportunité pour engager un projet de densification exemplaire en cohérence avec les enjeux actuels, à la fois nationaux, régionaux, intercommunaux et communaux.

Ce projet de requalification pourrait permettre de développer, entre autres, une offre d'habitat et d'espaces à vocation économique, de s'adapter aux évolutions de la réglementation, et d'accompagner les nouveaux modes d'habiter et d'entreprendre.

Toutefois, il ne s'agit là que d'intentions et une réflexion approfondie doit être menée sur le site.

Une rencontre avec les différents partenaires techniques et financiers (CAUE, Département, Région, EPFGE, DDT) s'est tenue le 18 avril 2023.

Dans un premier temps il a été convenu que la Codecom et la commune mandatent le CAUE pour faire une étude de préféabilité destinée à déterminer, après une visite des bâtiments, l'état du bâti, le projet de requalification de cet îlot qui pourrait être mené (déconstruction partielle, réhabilitation, nature et nombre de logements, cellules économiques, ..., la nature des travaux à mener et une enveloppe financière). L'étude sera élargie à l'échelle du village en tenant compte des projets communaux (réhabilitation du presbytère, traversée du village, espace d'exposition...).

Cette étude sera gratuite et réalisée par les architectes/urbanistes du CAUE dans la perspective d'un rendu aux collectivités et aux partenaires (EPFGE, Département, Région, DDT) en septembre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mandater le CAUE de la Meuse dans le cadre d'une étude de préféabilité pour ce projet de requalification en cœur de village

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 juin 2023 et publié ou notifié le 08 juin 2023
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------